



Injonction de payer sur une pension alimentaire

Par **VERGUIER**, le **30/03/2010** à **18:59**

Bonjour, j'ai 2 enfants d'une première union, je versais jusque déc. 2006 une pension alimentaire de 300 euros. En sept. 2006 mon fils aîné est venu vivre chez moi. En mars 2007, de JAF m' officiellement donné la garde de mon fils en annulant la pension alimentaire puisque la mère à l'autre de mes fils. En toute logique, elle doit me rendre la pension que j'ai versé de sept. à déc. 2006, soit 1200 euros. Malgré ma demande à l'amiable, elle ne prétend pas vouloir me rendre cette somme. C'est pourquoi je fais une requête auprès du juge. Mes questions sont les suivantes :
- une injonction de payer suffit ou faut-il en plus une injonction de faire ?
- dans le doc. "injonction de payer", il y a une partie mentionnant les intérêts, comment dois-je calculer cela (mensuel ou annuel) ?
Merci de vos réponses.